



Chaudière en panne depuis le mois de mai 2018

Par **vdedier**, le **12/09/2018** à **09:31**

bonjour, comme indiqué dans le titre de ce sujet, je suis en panne de chaudière depuis le mois de mai 2018. Fort heureusement, la chaudière est encore sous garantie et donc les réparations ne me coûtent absolument rien. Le chauffagiste est intervenu plusieurs fois, au mois de mai (1 journée de congé), au moi de juillet (1 journée de congé), au mois d'aout (pendant mes vacances estivales), le 11 septembre (1/2 journée de congé) et il doit revenir le 18 septembre (1/2 journée de congé) pour essayer de nouvelles choses dessus. Cela commence à m'énerver le plus au point. Comble de l'ironie, je reçois hier un courrier m'informant de la volonté du propriétaire de revaloriser le loyer. J'ai donc l'intention d'envoyer une LR/AR au propriétaire afin de prendre congé. Ma question est la suivante: Ne disposant pas d'une jouissance passible de mon appartement, compte tenu de la panne non résolue de la chaudière, je souhaite savoir si je peux bénéficier d'un préavis réduit à un mois? Merci par avance pour vos réponses. Cordialement.